

LA MODALITE

On peut définir la modalité comme la catégorie qui renseigne sur le rapport du locuteur à l'égard de son énoncé. Timberlake¹³²³ propose de répartir la notion en trois champs : obligation, contingence et épistémologie. La modalité obligatoire a trait aux modes impératif et subjunctif ; elle englobe les constructions des verbes d'obligation, de permission et de volition ainsi que les subordonnées finales. Par contingence, Timberlake entend les conditionnelles et l'expression de l'hypothèse. Et à l'épistémologie, il rattache le médiatif. Appliquons au système verbal persan et à son évolution ces champs point par point¹³²⁴.

17.1. Opposition indicatif/subjonctif

17.1.1. Emplois attendus du subjonctif en moyen perse et en persan contemporain

En moyen perse, le subjonctif marque le futur, la possibilité (phrase interrogative), le souhait, l'injonction et l'exhortation dans les propositions principales, et dans les subordonnées, il s'emploie après les verbes ou les tournures qui expriment l'idée de « vouloir » ou de « pouvoir », avec les subordonnées finales, consécutives, temporelles (avec un sens de futur), pour le potentiel et dans une relative indéfinie (quiconque...)¹³²⁵.

En persan contemporain, le subjonctif marque lui aussi un procès ou un état potentiels, en opposition à l'indicatif, dévolu à un procès ou un état réels¹³²⁶. Il n'est donc pas un mode réservé aux subordonnées¹³²⁷, et il offre un véritable apport informationnel, sans qu'il soit question de servitude grammaticale. On trouve ainsi le subjonctif dans les principales pour indiquer le souhait, l'injonction, l'exhortation, et l'obligation dans une

¹³²³ Timberlake 2007.

¹³²⁴ Cf. *supra*, chapitres 10, 11 et 13 à 16.

¹³²⁵ Voir Brunner 1977, pp. 201-204 ; Lazard 1984a, pp. 1-4 ; Skjærvø 2009b, pp. 234-236 ; Durkin-Meisterernst 2010, p. 224, § 807.

¹³²⁶ Lazard 2006b, p. 133, § 134 ; Windfuhr et Perry 2009, p. 488.

¹³²⁷ Contrairement à l'affirmation de Haspelmath (1998, p. 43).

interrogative¹³²⁸. Il est utilisé pour les subordonnées finales, consécutives, concessives et le potentiel, pour ne citer que les emplois les plus courants¹³²⁹.

Les emplois du subjonctif en moyen perse et en persan contemporain se rejoignent donc en grande partie. Pour notre période, nous avons vu que ni les résidus du subjonctif moyen-perse, ni le préfixe *bi-* ne marquent ces nombreuses valeurs. Dans le cadre d'une démarche onomasiologique, on recherchera le moyen morphologique mis en œuvre pour porter ces valeurs de subjonctif du moyen perse et du persan contemporain, si toutefois il existe, bien entendu.

17.1.2. L'expression du souhait en principales

L'énonciateur peut exprimer le souhait de plusieurs manières :

– l'ancien subjonctif moyen-perse, devenu précatif¹³³⁰ (1a). Mais le suffixe *-ā-* disparaît après le XIV^e siècle et n'est plus conservé qu'avec le verbe « être », dans la forme *bād*, « qu'il soit ».

– le suffixe *-ē* dans un contexte de regret¹³³¹, en (1b).

– le suffixe *-ā*, d'origine parthe : il n'y en a aucune occurrence dans notre corpus¹³³² mais Lazard¹³³³ en donne des exemples pour les textes des X^e-XI^e siècles.

– une forme verbale non marquée¹³³⁴. C'est le moyen usuel et le seul qui soit dans nos textes les plus récents (1c)¹³³⁵. Il a remplacé le précatif en *-ā-*.

(1) a. *rḥwm 'rz'ny kwn'd 'ym' r' dydn 'z 'mwzn' ky...*

« que le Miséricordieux nous rende dignes de voir celui qui enseigne que... » (TE₁ 9, 20)

b. *kāški ki X nazdīk-i man āyadē*

« si seulement X venait près de moi » (TS 61, 13)

¹³²⁸ Lazard 2006b, pp. 133-134, § 134 ; Windfuhr et Perry 2009, p. 456.

¹³²⁹ Windfuhr et Perry 2009, p. 506 et pp. 519-522.

¹³³⁰ Cf. *supra*, § 13.2.

¹³³¹ Sur l'emploi du suffixe après *kāš*, *kāški*, « si seulement », autres exemples dans Kozlov 1959, p. 62 et Lazard 1963, p. 335, § 464.

¹³³² Cf. *supra*, § 13.4.

¹³³³ Lazard 1963, pp. 452-453, § 761.

¹³³⁴ Elle peut parfois être introduite par *agar*, « si », qui n'a pas un rôle de subordonnant ici. Cf. Lazard 1963, p. 485, § 842.

¹³³⁵ On trouve aussi cette forme non marquée pour l'exhortation : *guft ālahā haivānat rā či-kunam*, « il dit : "ô Dieu, que dois-je faire pour les animaux ?" » (RA 14b, 22).

c. *mabādā az-īn jamā‘at gazandē ba-tu rasad*

« puisse-t-il ne pas t’arriver de préjudices de la part de cette communauté » (PR 45, 4)

Le souhait n’est donc exprimé par aucune forme susceptible d’être interprétée comme subjonctive, c’est-à-dire par un moyen morphologique qui s’opposerait à une forme indicative.

17.1.3. Les complétives

Avec les verbes modaux, le verbe conjugué régi ne se distingue en rien des autres formes verbales¹³³⁶. De même le verbe *farmūdan*, « ordonner » (2a), ou la tournure modale *lāzim-ast*, « il est nécessaire » (2b), ne sont pas suivis d’une forme particulière.

(2) a. *va mutisarrifān u gumāštigān-i vilāyat rā bifarmāyad tā ru‘āyā rā nēkō dārand va māl u mu‘āmala ba-vaqt talaband*

« et il ordonne aux possédants et aux agents de la province de bien traiter les habitants, et de faire venir les biens et les transactions dans les temps » (TH 776, 17-18)

b. *pas lāzim-ast ki davāyir u jadāvil va kitābāt rā ba-tamāmī tābi‘-i īn auzā‘ sāzand va dīl az andīsa-i kam u bēš-i an¹³³⁷ pardāzand*

« il est donc nécessaire qu’ils soumettent entièrement les sections, les plans et les inscriptions à ces situations, et qu’ils ne se soucient pas (litt. qu’ils se vident la pensée) du reste » (SX 22b, 7-8)

17.1.4. Les subordinées

Au début comme à la fin de notre période, les circonstancielles temporelles introduites par *tā*, « jusqu’à ce que » (3), les propositions finales (4) et les propositions concessives (5) ne se construisent pas davantage avec une forme verbale particulière.

(3) a. *va nēkō hamē dāram, tā xudāy-i ta‘ālā či x‘āhad*

« et je continuerai de (te) bien traiter, tant que Dieu, le Très-Haut, le voudra » (TS 221, 6)

¹³³⁶ Cf. *supra*, chapitre 16.

¹³³⁷ Ecrit avec un *alef* simple.

b. *ō rā girifta būdand va mahbūs sāxta tā dar ātaš andāzand*

« ils s'étaient emparé de lui et l'avaient emprisonné jusqu'à ce qu'ils le jetassent dans le feu » (RA 18a, 7-8)

(4) a. *va man har yakē rā misālē āram tā tu-rā ma'lūm šavad*

« et moi je vais apporter un exemple pour chacun afin que cela te paraisse clair » (HM 19, 16)

b. *iltimās-i fātiha namūd tā bar šāhrux zafar yābam*

« il fit la prière de la première sourate du Coran pour que j'obtienne la victoire sur Šāhrux » (TT 209b, 7-8)

(5) a. 'gr 'nyz 'br zy'n' nwsb' kyrd kwhyd kw...

« quoiqu'il se référât à une femme, il veut (dire) que... » (JP4 I', 7-8)

b. *agarči dar rōzgār-i Z₁ bunyād kardā būd dar 'umr-i Z₂ bā tamān rasānīd*

« quoiqu'il (l')ait fondé à l'époque de Z₁, il (l')a achevé sous Z₂ (litt. dans la vie de Z₂) » (TT 201b, 13-14)

17.1.5. Renaissance d'un moyen morphologique pour le subjonctif

Tout au long de notre période, aucun moyen morphologique ne permet donc de distinguer un mode indicatif d'un mode subjonctif. Dans les principales comme dans les subordonnées où le moyen perse et le persan contemporain emploient une forme de subjonctif, nos textes présentent des formes strictement identiques à celles qui apparaissent dans des occurrences où le moyen perse et le persan contemporain ont un indicatif.

Pour ce chapitre, nous avons fait le choix de formes non marquées dans nos exemples afin que l'éventuelle présence de *bi-* ou de *mē-* ne soit pas faussement interprétée, à l'aune de la langue actuelle, comme subjonctif ou indicatif. Mais les formes que l'on peut trouver dans ces emplois supposés de subjonctif sont en réalité plus nombreuses et plus variées¹³³⁸ :

¹³³⁸ Pour des exemples, aussi bien d'indicatif que de subjonctif, de ces formes, voir aussi Xānlari 1382/2003, I, pp. 364-365.

Présent	<i>kunad</i>	<i>(ha)mē kunad</i>	<i>bikunad</i>
Passé	<i>kard</i>	<i>(ha)mē kard</i>	<i>bikard</i>

17.1. Formes possibles dans les emplois de subjonctif

Pour comprendre comment les formes de subjonctif du persan contemporain sont apparues, il faut explorer des textes plus récents que les nôtres. Au début du XIX^e siècle, *mē-* n'est pas encore l'indice de l'indicatif et nombre de principales présentent encore des formes du type *kunad*¹³³⁹. En revanche, à la fin de ce même siècle, ces formes non marquées disparaissent des principales et sont essentiellement employées dans les subordonnées. Il n'existe pas pour autant une forme marquée de subjonctif. L'opposition ne se fait donc pas entre *mikonad* et *bekonad* comme en persan contemporain, mais entre *mēkunad* et *kunad*. Ainsi en (6), dans le *Mir'āt al-vaqāyi'-i Muzaffarī* (MM), la subordonnée finale introduite par *tā*, « pour que », est suivie de la forme non marquée *barand*, « apportent », alors que le persan contemporain présenterait la forme préfixée *bebarand*.

(6) *hamān xidmat rā ki dar ayyām-i vilāyat-i 'ahd-i man dārā būdand bāyad dar vaqt-i sultanat nīz ān xidmat rā nā'il bāšand tā ānči az īn pēš xidmat karda and imrōza ni'mat **barand***

« ce même office qu'ils occupaient au temps de ma tutelle, il faut que pendant (mon) sultanat, ils l'obtiennent pour que ce qu'ils ont rendu comme services précédemment (leur) apporte des faveurs de nos jours » (MM 5, 18-20)

Cependant, il y a bien une opposition entre indicatif et subjonctif. *kunad* est employé presque exclusivement dans les subordonnées¹³⁴⁰. Mais est-ce aussi le cas dans celles où l'on attendrait un indicatif ? En (7a), il y a opposition entre le *šavad* de la subordonnée temporelle et le *mē šavad* de la principale. Cette subordonnée porterait-elle une nuance de doute qui justifierait une lecture de subjonctif ? On a dans cette même page la même conjonction temporelle suivie de la forme marquée *mē šavad* (7b). La première forme *šavad* de (7a) serait donc à lire comme un subjonctif : « au cas où il voudrait s'éloigner à cheval ». Cette lecture expliquerait alors que le subjonctif n'évolue pas vers un emploi de pure contrainte syntaxique¹³⁴¹ mais qu'il garde bien un sens d'éventualité, de souhait et de potentiel.

¹³³⁹ Cf. *supra*, § 9.5.

¹³⁴⁰ Sur ce mouvement général dans les langues, se référer à Haspelmath 1998, p. 35.

¹³⁴¹ Pour cette évolution dans certaines langues et son explication, voir Creissels 2006, I, pp. 188-189.

(7) a. *čūn az šahr dūr šavad savār-i asb mē šavad*

« quand il s'éloigne de la ville, il monte à cheval » (MM 8, 6)

b. *čūn zikr-i musibat mē šavad girya va nudba mē namāyand*

« quand sont mentionnées des catastrophes, ils pleurent et se lamentent » (MM 8, 1)

Ce texte (MM) de la fin du XIX^e siècle attesterait donc que s'est recréée une opposition modale entre l'indicatif, avec le préfixe *mē-*, et le subjonctif, forme non marquée¹³⁴². L'évolution s'est vraisemblablement produite au cours de ce siècle. Mais il faudrait étudier plus de textes pour mieux la circonscrire. Notons seulement que cette période correspond approximativement à celle qui voit la naissance de la nouvelle structure périphrastique avec *dāštan*, « avoir »¹³⁴³. Cette restriction d'une ancienne forme de présent aux emplois de subjonctif est bien attestée dans d'autres langues¹³⁴⁴. Mais quelle en est la cause ? Est-ce comme le pensent Bybee, Pagliuca et Perkins¹³⁴⁵ parce que les subordonnées non assertives ne peuvent être focalisées ou topicalisées, et qu'elles sont plus conservatrices syntaxiquement et morphologiquement ? Ou bien le développement du subjonctif à partir d'un ancien présent s'opère-t-il à cause de la tendance qu'a le subjonctif à être "perfectif"¹³⁴⁶, comme le suggère Haspelmath¹³⁴⁷, auquel cas les nouveaux présents, progressifs à l'origine, ne s'étendent pas à ces domaines ? La question reste ouverte. Ce qui est plus certain est que la valeur concomitante des formes en *mē-* étend ces emplois, captant en cela peu à peu le domaine de la non-concomitance¹³⁴⁸ et reléguant l'ancien présent à une position plus marginale¹³⁴⁹. Ce sera un des problèmes traités dans le prochain chapitre.

C'est uniquement dans un second temps (fin du XIX^e ou début du XX^e siècle) que ce subjonctif¹³⁵⁰ sera marqué par le préfixe *be-*¹³⁵¹, sans toutefois qu'il soit possible de

¹³⁴² Il existe d'autres langues où l'indicatif est plus marqué que le subjonctif. Cf. Haspelmath 1998, p. 30.

¹³⁴³ Cf. *supra*, § 9.5.

¹³⁴⁴ Schéma général décrit dans Cohen 1989, chapitre V ; Bybee *et alii* 1994, pp. 230-236 et p. 294 ; Haspelmath 1998 ; Creissels 2006, I, p. 183. Exemples de langues dans : Cohen 1989, chapitre VI ; Bybee *et alii* 1994, pp. 230-236 ; Haspelmath 1998, pp. 41-45.

¹³⁴⁵ Bybee *et alii* 1994, pp. 230-231.

¹³⁴⁶ Le terme est de Haspelmath.

¹³⁴⁷ Haspelmath 1998, p. 51 et p. 55.

¹³⁴⁸ Mouvement décrit par Cohen (1989, p. 147).

¹³⁴⁹ Cf. Haspelmath 1998, p. 55.

¹³⁵⁰ Il en va de même pour l'impératif. Elliott (2000, p. 76) explique le lien entre impératif et subjonctif par le fait qu'un ordre relève des « potential, and therefore unrealised, events ».

¹³⁵¹ Haspelmath (1998, p. 44) rappelle que l'ancien présent non marqué est encore conservé avec les verbes composés et avec la négation.

savoir s'il entretient un rapport de continuité avec l'ancien marqueur de rhématicité ou bien s'il a été affecté d'un sens modal car il serait devenu un morphème vide. C'est parce que cette utilisation du marquage par *be-* est postérieure à celle d'une forme non marquée qu'on ne la retrouve pas en tadjik, où le subjonctif est cette ancienne forme de présent non marqué¹³⁵².

17.2. Catégorie de l'irréel et système de l'hypothèse

La catégorie de l'irréel recouvre un large champ : de l'hypothèse au futur et de l'intention au nécessaire¹³⁵³. Nous nous bornerons à dresser le système hypothétique, les autres notions ayant déjà été abordées.

En persan contemporain¹³⁵⁴, il existe trois cas de figure¹³⁵⁵ :

- la simple condition : le verbe de la protase est à l'indicatif.
- le potentiel : le verbe de la protase est au subjonctif.
- l'irréel : le verbe de la protase est à l'imparfait (ou au plus-que-parfait).

Nous avons retracé plus haut l'évolution de l'expression de l'irréel, qui passe d'un marquage par le suffixe *-ē* à celui du préfixe *mē-*. Les deux premiers cas de figure sont plus problématiques. Il n'est en effet pas toujours aisé de les différencier. Gindin¹³⁵⁶ ne fait d'ailleurs aucune distinction entre eux, elle les désigne du nom de « real condition ». Or qu'en est-il dans nos textes ? (8a) et (8b) semblent bien des potentiels. Mais les exemples donnés en (9) sont-ils à interpréter aussi comme des potentiels, ou bien comme de simples conditions ? (9b) est assurément un cas de simple condition ; pour (9a), nous pencherions également pour cette interprétation mais signalons que rien dans la morphologie ne le marque, contrairement à ce qu'indique l'opposition indicatif/subjonctif du persan contemporain.

(8) a. *agar nāgāh xasmē tāxtan ārad šumāyān dar 'urza-i talaf u ġārat ravēd*

« si soudainement un ennemi lance une attaque, vous, partez dans l'intention de détruire et de piller » (TT 183b, 13-14)

¹³⁵² Cf. Lazard 1956, pp. 144-145 et p. 154 ; Perry 2005, p. 199 et p. 234. Etrangement, Windfuhr (2006, p. 266, tableau 8a, ; pp. 269-270, tableau 9b ; p. 271) dresse le même constat mais il indique une forme *beravad* dans son tableau 11 (p. 274).

¹³⁵³ Cf. Lazard 2006a, p. 63.

¹³⁵⁴ Windfuhr 1979, p. 92 ; Lazard 2006b, pp. 237-240, § 227.

¹³⁵⁵ Sur cette tripartition dans d'autres langues, voir Givón 1994, p. 274.

¹³⁵⁶ Gindin 2007, III, Notes on syntax, § 2.1.4.1.

b. *agar man biraftam [va] pēš az āmadan tu-rā gulāmē āyad ō rā haml nām kun*

« si je suis parti et qu'avant mon retour (litt. la venue), un fils te naisse, appelle-le Haml » (TS 47, 7-8)

(9) a. *agar andar du jauf uftad farzand du āyad*

« s'il tombe dans deux cavités, il en vient deux enfants » (HM 99, 8)

b. *agar īn x^vāb tu dīda-ī ba- 'izz va karam va buzurgī-i maxsūsē gaštī*

« si toi, tu as fait ce rêve, tu es destiné à une gloire, une générosité et une grandeur particulières » (TS 50, 11-12)

Tout au long de notre période, la simple condition et le potentiel sont donc exprimés de la même façon au présent (8a, 8b et 9a), comme au passé (8b et 9b). Seule l'expression de l'irréel évolue : à partir du XV^e siècle, le suffixe *-ē* est peu à peu remplacé par le préfixe *mē-*.

	Présent (inaccompli)	Passé (accompli)
Simple condition	<i>kunad</i> ¹³⁵⁷	<i>kard (kard(a) ast)</i>
Potentiel	<i>kunad</i>	<i>kard</i>
Irréel	<i>kardē</i> (quelques <i>kunadē</i>) puis <i>mēkard</i> ? ¹³⁵⁸	<i>kardē</i> puis <i>mēkard</i>

17.2. Expressions de l'hypothèse (X^e-XVI^e siècles)

17.3. Médiatif

Créé à partir du parfait, le médiatif est lui aussi à considérer comme un mode. Voici le tableau¹³⁵⁹ de ses formes.

X ^e -XI ^e siècles	<i>kard(a) ast</i>	<i>hamē kard(a) ast ?</i>	<i>karda būd(a) ast ?</i>
XIII ^e -XIV ^e siècles	<i>karda ast</i>	<i>mēkarda ast</i>	<i>karda būda ast</i>
XV ^e -XVI ^e siècles	<i>karda ast</i> <i>karda bāšad</i>	<i>mēkarda ast</i>	<i>karda būd ?</i> <i>karda būda ast</i>

17.3. Formes du passé distancié et du médiatif

Utiliser le médiatif n'est jamais une obligation : *Utas*¹³⁶⁰ donne des exemples non marqués. Nous en avons aussi dans nos textes, même dans le plus récent, TT, par exemple

¹³⁵⁷ Pour d'autres exemples, voir Kozlov 1959, p. 66.

¹³⁵⁸ Pour l'irréel du présent, nous avons très peu d'occurrences. Dans RA, elles apparaissent encore sous la forme *kardē* mais ce très faible nombre ne permet pas de conclure sur la possible existence de forme *mēkard*.

¹³⁵⁹ Ce tableau reprend les données de nos trois tableaux du § 11.6.

pour le rapport d'autrui (10). Mais ce trait n'est pas propre à nos états de langue : en persan contemporain également, l'énonciateur peut faire le choix d'y recourir ou non¹³⁶¹.

(10) *hikāyat kunand ki X dar-ān vaqt ki ba-hanak-i Z₁ mutavajjih būd dar tūs ba-ziyārat va mulāzamat-i Z₂ raft*

« ils racontent qu'alors qu'il se rendait au palais de Z₁, X alla à Tous en pèlerinage, attaché au service de Z₂ » (TT 209b, 5-7)

17.4. Oppositions modales

Les oppositions modales aperçues dans nos textes ont légèrement évolué entre le début et la fin de notre période d'étude. Les formes d'irréel suffixées de *-ē* ont cédé la place à des formes préfixées de *mē-*, et le médiatif s'est peu à peu élaboré en système complet. Nous avons souligné ces évolutions (en gras dans le tableau).

	Inaccompli	Accompli
Neutre	<i>(mē)kunad/mēkard/kardē</i>	<i>kard/kard(a) ast/kard(a) būd</i>
Impératif	<i>(mē)kun/(mē)kunēd</i>	
Irréel	<i>kunadē, kardē</i> puis <i>mēkard</i> ¹³⁶²	<i>kardē</i> puis <i>mēkard</i>
Médiatif	<i>(ha)mē kard(a) ast ?</i> puis <i>mēkarda ast</i>	<i>kard(a) ast/karda būd(a) ast ?</i> puis <i>karda ast/karda būda ast</i>

17.4. Oppositions modales (X^e-XVI^e siècles)¹³⁶³

Somme toute, ces différences sont minimes, surtout si l'on compare ce système modal au système du persan contemporain, dans lequel les formes d'irréel ne se distinguent en rien de celles de l'indicatif¹³⁶⁴ et où l'opposition modale centrale se situe entre l'indicatif et le subjonctif.

¹³⁶⁰ Cf. Utas 2000, p. 267.

¹³⁶¹ Cf. Lazard 2001b, p. 360.

¹³⁶² Ces formes *mēkard* remplacent progressivement celles qui sont suffixées de *-ē*. Mais ces dernières sont encore bien représentées à la fin de notre période ; dater leur disparition définitive reste problématique, d'autant qu'elle a pu différer d'une région à une autre. Cf. *supra*, § 10.4.3.

¹³⁶³ La majorité de ces formes peuvent aussi être préfixées de *bi-* sans que cela soit un marquage modal.

¹³⁶⁴ Windfuhr (2006, p. 255) pose l'existence d'un mode irréel mais l'homonymie totale avec les formes d'indicatif nous laisse penser qu'en termes de mode, la distinction indicatif/irréel n'est plus pertinente. A l'inverse, nous ne comprenons pas sa remarque (p. 253) à propos d'une préfixation modale qui existerait au XII^e siècle. Pense-t-il au préfixe *bi-*, futur marqueur du subjonctif ? Si tel est le cas, alors c'est une erreur : ce morphème ne porte pas encore cette valeur à cette époque.